

Conseil Municipal du	19 juin 2017	à	18h00
N°ordre	35	Titre	Musées - Cession de droits de propriété intellectuelle par l'Université de Toulouse Jean-Jaurès à la Ville de Poitiers, relative à un web-documentaire à l'hypogée des Dunes
N° identifiant	2017-0198		
Rapporteur(s)	Michel BERTHIER		
Date de la convocation	30/05/2017		
Président de séance	Monsieur Alain CLAEYS	PJ.	
Secrétaire(s) de séance	MM. BLANCHARD & ROBLOT		Courrier autorisation de tournage à l'hypogée des Dunes Contrat de cession
Membres en exercice	53		
Quorum			
Présents	42		M. Alain CLAEYS - Maire Mme Laurence VALLOIS-ROUET - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Aurélien TRICOT - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOIX - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Abderrazak HALLOUMI - M. François BLANCHARD - Mme Régine FAGET-LAPRIE - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU Adjointes Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Nicole BORDES - M. Daniel HOFNUNG - M. Yves JEAN - Mme Francette MORCEAU - M. El Mustapha BELGSIR - Mme Michèle HENRI - Mme Christine BURGERES - M. Patrick CORONAS - M. Laurent LUCAUD - Mme Anne GERARD - Mme Diane GUERINEAU - M. Jules AIME - M. Philippe PALISSE - Mme Marie-Dolorès PROST - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Edouard ROBLOT - M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Manon LABAYE - M. Alain VERDIN - Mme Aïcha HOUSSEIN - M. Frédéric BOUCHAREB - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BONNEFON - Mme Coralie BREUILLE - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Peggy TOMASINI Conseillers municipaux
Absents	2		Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - M. Sylvain POTHIER-LEROUX Conseillers municipaux

Mandats	9	Mandants	Mandataires
		Monsieur COMPTE Jean-Marie	Monsieur BERTHIER Michel
		Madame PERSICO Patricia	Madame FAGET-LAPRIE Régine
		Monsieur RICCO Jean-Baptiste	Monsieur CLAEYS Alain
		Madame BALLON Clotilde	Monsieur BLANCHARD François
		Madame APERCE Martine	Madame DELHUMEAU-DIDELOT Stéphanie
		Madame DAIGRE Jacqueline	Monsieur ROBLOT Edouard
		Monsieur MASSOL Jean-José	Monsieur PALISSE Philippe
		Madame RIMBAULT-RAITIERE Nathalie	Madame RIMBAULT-HERIGAULT Nathalie
		Madame FAURY-CHARTIER Michèle	Monsieur JEAN Yves

Observations	
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	2- Commission du Bien vivre ensemble et de la vie dans les quartiers 1- Commission générale Finances - Ressources - Personnel
Service référent	Direction Générale Culture-Patrimoine Direction Musées

L'université de Toulouse Jean-Jaurès sollicite auprès de la Ville de Poitiers une autorisation de tournage sur le site de l'hypogée des Dunes entre mai et juillet 2017. Elle procédera également à une numérisation d'archives correspondantes à ce site. Le tout est destiné à la réalisation d'un web-documentaire à vocation pédagogique, destiné à présenter l'archéologie du bâti aux étudiants de premier et deuxième cycle universitaire.

Les éléments de cette réalisation pourront être utilisés et exploités, à titre gracieux, par la Ville de Poitiers en tout ou partie, ensemble ou séparément, dans le monde entier. Les conditions de la réalisation de ce projet par l'Université de Toulouse Jean-Jaurès sont définies par une autorisation de tournage et un contrat de cession de droits de propriété intellectuelle, joints à la présente délibération.

Après examen, il est proposé :

- d'accepter les conditions de ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de cession de droits de propriété intellectuelle et tous les documents s'y rapportant.

POUR	51		Pour le Maire,
CONTRE	0		
Abstention	0		
Ne prend pas part au vote	0		
RESULTAT DU VOTE		Adopte	



Affichée le	23 juin 2017
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	27 juin 2017
Identifiant de télétransmission	86-218601946-20170619- lmc144515-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	8.9
Nomenclature Préfecture	Impossible de récupérer le libellé

Poitiers, le 11 MAI 2017

Le Député-Maire

à

Mme Nathalie MICHAUD
Université de Toulouse Jean Jaurès
DTICE // Service production
5 ALLEE ANTONIO MACHADO
31058 TOULOUSE CEDEX 09

Direction Générale
Culture - Patrimoine
Direction Musées

N / Réf. : 03717/ D17-003747
Dossier suivi par Pascal FARACCI
Tél. : 05 49 41 07 53
pascal.faracci@poitiers.fr

Objet : Autorisation de tournage à l'hypogée des Dunes

Madame,

J'ai bien pris connaissance de votre demande de tournage d'un web-documentaire à l'hypogée des Dunes pour l'Université de Toulouse.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'autorisation de tournage sous réserve des droits d'exploitation et de diffusion pour la Ville de Poitiers.

Les instructions d'usage des lieux sont les suivantes :

- port de surchaussures pendant toute la durée (fournies sur place par le musée) ;
- descente dans le caveau avec une prudence extrême, avec interdiction de marcher ou de déposer des objets sur les éléments lapidaires (particulièrement la longue marche aux rosaces ou le sarcophage sous l'arcosolium).

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Pour le Maire,
Le Conseiller Municipal délégué



Michel BERTHIER

**Autorisation de tournage à l'hypogée des Dunes de Poitiers et de diffusion
accordée à l'Université Toulouse-Jean Jaurès,
sous réserve de la signature d'un contrat de cession de droits de propriété intellectuelle**

Je soussigné Alain Claeys, Député-Maire de la Ville de Poitiers, 15 place du Maréchal Leclerc-CS 10569- 86021 POITIERS Cedex, autorise l'Université Toulouse-Jean Jaurès (UT2J), située 5, allée Antonio Machado, 31058 Toulouse Cedex 09, au travers de l'équipe technique de la Direction de Technologies de l'Information et de la Communication (DTICE) de l'université et de Monsieur Bastien Lefebvre, Maître de conférences en histoire de l'art et archéologie médiévale, à l'Université de Toulouse-Jean Jaurès et au laboratoire de recherche UMR 5608 TRACES, et ce à titre gracieux :

• *Autorisation de prises de vue et de numérisation :*

- à procéder à des prises de vues filmiques et photographiques sur le site de l'hypogée des Dunes à Poitiers (intérieur et extérieur) entre mai et juillet 2017. Les dates de prises de vue seront fixées d'un commun accord ;
- à procéder à la numérisation d'archives relatives à l'hypogée des Dunes, ou à utiliser des clichés de ces archives, en possession de la Ville de Poitiers
Les enregistrements audiovisuels, photographiques et numériques ainsi réalisés sont destinés à la production d'un webdocumentaire à vocation pédagogique destiné à présenter l'archéologie du bâti en priorité aux étudiants de premier et deuxième cycle universitaire, webdocumentaire provisoirement intitulé : *Introduction à l'archéologie du bâti : comment lire un mur.*

• *Autorisation de reproduction et de diffusion :*

- à procéder ou à faire procéder à la reproduction de ces enregistrements réalisés dans le cadre de la présente ;
- à en assurer la communication publique, intégralement ou par extraits, dans le monde entier, par diffusion par internet, sur le site de l'Université Ouverte des Humanités et sur la chaîne universitaire, actuellement appelée Canal U [<http://www.canalu.fr/>], et pour toute la durée d'exploitation qui sera jugée nécessaire par l'UT2J et la DTICE pour assurer la qualité et la pérennité du programme pédagogique prévu.

Entendu que ces autorisations sont accordées gracieusement, l'Université Toulouse-Jean Jaurès s'engage à faire apparaître le nom de la Ville de Poitiers dans les mentions de remerciements, de partenariat ou au générique de l'œuvre produite, assorties de la

mention suivante : **Avec l'aimable autorisation de la Ville de Poitiers pour le site de l'hypogée des Dunes.**

Cette autorisation à titre gracieux est valable **sous réserve de la signature entre l'Université de Toulouse et la Ville de Poitiers d'un contrat de cession de droits de propriété intellectuelle, d'exploitation et de diffusion**, qui couvre notamment les points suivants :

- Une copie du support ou le fichier numérique de ce webdocumentaire, et les enregistrements audiovisuels, photographiques et numériques ainsi réalisés, seront remis à la Ville de Poitiers. Ils seront conservés sans limitation de durée.
- Ces éléments pourront être utilisés à titre gracieux par la Ville de Poitiers en tout ou en partie, ensemble ou séparément, dans le monde entier,
 - o pour une libre diffusion sur les sites internet www.poitiers.fr (site de la Ville de Poitiers) et www.musees.poitiers.org (Musées de Poitiers) ainsi que sur les pages Facebook de la Ville de Poitiers et du Musée Sainte-Croix, Poitiers ;
 - o pour toute promotion ou présentation de la vidéo, y compris sous forme d'images arrêtées, de photographies, ou d'extraits, sur tous supports et par tous moyens existants ou à venir.

La Ville de Poitiers s'engage à ne pas utiliser ces éléments à des fins commerciales.

La Ville de Poitiers a la possibilité d'exercer son droit d'accès, de rectification et de suppression des données recueillies.

Pour le Maire,
Michel BERTHIER

Conseiller municipal délégué



Date et signature

11 MAI 2017

PJ: projet de contrat de cession de droits de propriété intellectuelle

CONTRAT DE CESSION DE DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Entre :

La Ville de Poitiers, dont le siège social est 15 Place du Maréchal Leclerc – CS 10569 – 86021 POITIERS CEDEX, dûment représentée par Alain CLAEYS, Député-Maire

et

L'Université Toulouse-Jean Jaurès (UT2J), située 5, allée Antonio Machado, 31058 TOULOUSE CEDEX 09, dûment représentée par Daniel LACROIX, Président.

En vue de la réalisation d'un webdocumentaire à vocation pédagogique destiné à présenter l'archéologie du bâti aux étudiants de premier et deuxième cycles universitaires, l'Université Toulouse-Jean Jaurès a sollicité auprès de la Ville de Poitiers, à titre gracieux, une autorisation de tournage à l'hypogée des Dunes et de numérisation d'archives correspondantes. Cette réalisation qui se déroule entre mai et juillet 2017, et les éléments associés (ci-après dénommés « la Réalisation ») sont susceptibles d'engendrer des droits de propriété intellectuelle.

Par conséquent, les parties conviennent :

Article 1 : L'Université de Toulouse –Jean Jaurès cède à la Ville de Poitiers, à titre non exclusif, les droits d'exploitation et de diffusion qu'elle peut détenir sur les éléments de cette Réalisation.

Article 2 : A ce titre, une copie des supports et des fichiers numériques liés à la Réalisation, et les enregistrements audiovisuels, photographiques et numériques ainsi produits, seront remis à la Ville de Poitiers, qui pourra les conserver sans limitation de durée.

Article 3 : Les éléments de cette Réalisation pourront être utilisés et exploités, à titre gracieux, par la Ville de Poitiers en tout ou en partie, ensemble ou séparément, dans le monde entier, notamment :

- pour une libre diffusion sur les sites internet www.poitiers.fr (site de la Ville de Poitiers) et www.musees.poitiers.org (Musées de Poitiers) ainsi que sur les pages Facebook de la Ville de Poitiers et du Musée Sainte-Croix, Poitiers ;
- pour toute promotion ou présentation de la vidéo, y compris sous forme d'images arrêtées, de photographies, ou d'extraits, sur tous supports et par tous moyens existants ou à venir.

La Ville de Poitiers s'engage à ne pas utiliser les éléments de cette Réalisation à des fins commerciales.

Article 4 : La Ville de Poitiers a la possibilité d'exercer son droit d'accès, de rectification et de suppression des données recueillies.

Article 5 : La présente cession de droits est consentie pour le monde entier, et pour toute la durée légale de protection des droits de propriété intellectuelle.

Le

Pour la Ville de Poitiers
Le Maire,

Jaurès

Pour l'Université de Toulouse Jean-
Le Président,

Alain CLAEYS

Daniel LACROIX